

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02093 Numéro SIREN : 907 795 306 Nom ou dénomination : LAMY INVESTISSEMENTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2023 sous le numéro de dépôt 4958

LAMY INVESTISSEMENTS
SASU au capital de 1 050 000 euros,
immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 907 795 306,
dont le siège social est situé : 1946 RUE PAULIN LABARRE 45160 OLIVET

**TEXTE DE LA DÉCISION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 66 430,00 euros.

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice de la manière suivante :

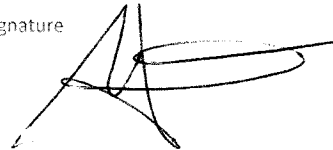
La totalité en dotation à la réserve légale conformément aux dispositions de l'article L232-10 du Code de commerce.

Compte tenu de cette décision, le compte « Réserve légale » présentera désormais un solde créditeur de 66 430,00 euros.

La société clôturant son premier exercice social, l'associé unique rappelle qu'il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividende.

Le Président

Zone de signature



Certifié conforme

LAMY INVESTISSEMENTS
SASU au capital de 1 050 000 euros,
immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 907 795 306,
dont le siège social est situé : 1946 RUE PAULIN LABARRE 45160 OLIVET

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an 2022,
le 30 septembre,
à 14 heures,

Au siège social, 1946 RUE PAULIN LABARRE 45160 OLIVET

Monsieur Matthias LAMY, demeurant 1946 RUE PAULIN LABARRE 45160 OLIVET

Propriétaire de la totalité des 1050 actions de 1 000,00 euros chacune émises par la société LAMY INVESTISSEMENTS,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Matthias LAMY.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Matthias LAMY, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération du Président sur l'exercice écoulé ;
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associé unique, après lecture de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DÉCISION 2

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 66 430,00 euros.

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice de la manière suivante :

La totalité en dotation à la réserve légale conformément aux dispositions de l'article L232-10 du Code de commerce.

Compte tenu de cette décision, le compte « Réserve légale » présentera désormais un solde créditeur de 66 430,00 euros.

La société clôturant son premier exercice social, l'associé unique rappelle qu'il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividende.

DÉCISION 3

L'associé unique précise qu'en application de l'article L227-10 al.4 du Code de commerce, la convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce résumée ci-dessous, sera portée au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

Convention nouvelle

1. Compte courant – Concerne Monsieur Matthias LAMY

Solde au 31 mars 2022 : 500,00 euros.

Compte non rémunéré.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Matthias LAMY.

DÉCISION 4

L'associé unique rappelle en tant que de besoin qu'il n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président au cours de l'exercice écoulé.

DÉCISION 5

L'associé unique décide, en application des dispositions de l'article L210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé aux statuts constitutifs.

DÉCISION 6

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Matthias LAMY

Zone de signature



LAMY INVESTISSEMENTS
SASU au capital de 1 050 000 euros,
immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 907 795 306,
dont le siège social est situé : 1946 RUE PAULIN LABARRE 45160 OLIVET

RAPPORT DE GESTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 MARS 2022

Le soussigné, Monsieur Matthias LAMY associé unique et Président de la société, a, conformément aux dispositions légales et statutaires et en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Il est rappelé à titre liminaire que le présent rapport porte sur la clôture du premier exercice social de la société qui a eu une durée de 4 mois.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Résumé de l'activité au cours de l'exercice écoulé

La société n'enregistre aucun chiffre d'affaires au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat net est bénéficiaire à l'issue de l'exercice.

Evènements importants survenus au cours de l'exercice

Il est rappelé que la société a été immatriculée le 2 décembre 2021.

Aucun autre évènement majeur n'est à rapporter.

Analyse objective de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (L225-100-1 Code de commerce sur renvoi de l'article L223-26 al 6 dudit code)

L'analyse de l'évolution des affaires de la société a été présentée ci-avant et sera complétée au chapitre « Examen des comptes et résultats » par une présentation détaillée des principaux postes du compte de résultat. En complément, conformément aux dispositions légales susvisées et afin de faciliter la compréhension du lecteur, ces analyses sont assorties d'une présentation de l'évolution des indicateurs clés suivants :

Situation d'endettement de la société et capacité de remboursement

Endettement net

A titre liminaire, il est rappelé au lecteur que « l'endettement net » représente la position créditrice ou débitrice de notre entreprise vis-à-vis de ses tiers financeurs, hors cycle d'exploitation. C'est-à-dire en ne prenant pas en considération les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et les dettes sociales. Il correspond en effet au montant net des dettes après déduction des liquidités.

Vous noterez ainsi qu'en présence d'un endettement net négatif, la valeur de l'endettement net est inférieure à celle de la trésorerie. Dans cette situation, la trésorerie est excédentaire.

Ceci expliqué, il est précisé que le niveau d'endettement net de la société s'élève à - 37 340 euros.

Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net met en évidence le poids de l'endettement net de notre entreprise par rapport à ses capitaux propres.

Il ressort pour l'exercice à - 3,34 %.

Capacité d'endettement

La capacité d'endettement de la société s'élève ainsi à 1 153 770 euros.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement ressort quant à elle à 66 430 euros.

Capacité de remboursement

Ainsi pour conclure, la capacité de remboursement de la société ressort à - 0,56.

Principaux risques et incertitudes

La société a identifié les principaux risques auxquels elle est confrontée ainsi que ses filiales et a élaboré les traitements appropriés pour les prévenir et/ou en limiter les effets. Il s'agit notamment des effets de la hausse du coût de l'énergie et des matières premières particulièrement importante cette année en France et également de l'impact des mesures économiques liées au conflit en Ukraine :

Risques relatifs au secteur d'activité des filiales

Face à la conjoncture qui demeure toujours difficile et la hausse sensible du coût des matières premières et des énergies (électricité, gaz, hydrocarbures), les efforts ont été priorités afin d'engager des actions de résilience au sein du groupe en attendant un climat plus stable. En parallèle des actions de prospections ont été poursuivies afin d'obtenir de nouveaux marchés et ainsi faciliter la contractualisation dans les années à venir.

Risques relatifs à l'organisation des filiales

Risques techniques

Il s'agit principalement des risques liés aux activités exercées au sein du groupe.

Nos équipes et partenaires spécialisés gèrent ces risques techniques en relation avec la direction.

Risques liés aux ressources humaines

Toutes les actions sont mises en oeuvre afin de garantir l'attractivité de notre groupe et limiter le turn-over, dans un contexte connu de difficultés de recrutement.

Risques financiers

Ce point est détaillé dans l'analyse de la situation d'endettement visée supra. Pour davantage de détail, il convient de s'en référer au rapport de gestion des filiales concernées qui vous sera communiqué sur demande.

Risques juridiques

Ils sont divers et concernent en particulier ceux liés :

- à la réglementation applicable aux activités des filiales, à la nature de l'activité de la holding, et aux éventuelles flux et prestations intragroupe pouvant intervenir
- au recouvrement des éventuels impayés.

Tous ces risques sont étroitement analysés et traités par les équipes juridiques et nos partenaires experts.

Risques liés à des acquisitions futures et à leur intégration

La société peut être amenée à procéder à de nouvelles acquisitions de titres de filiales. Elle ne peut garantir que les acquisitions auxquelles elle procèderait se révéleront rentables à terme. Toute acquisition comporte des risques inhérents à la valorisation de l'entreprise achetée ainsi que des risques fiscaux et comptables, des risques associés à l'intégration des activités rachetées à celles du Groupe ainsi constitué, des risques liés à l'entrée ou l'intervention sur des marchés dans lesquels le Groupe n'a aucune ou peu d'expérience, et aux coûts imprévus associés, à la focalisation des dirigeants sur ces opérations au détriment des autres activités du Groupe, ainsi que le risque de ne pas réussir à conserver les dirigeants clefs des entités acquises.

Tous les efforts sont mis en œuvre pour garantir au mieux les intérêts de la société et du Groupe lors de la réalisation desdites acquisition.

Les acquisitions réalisées jusqu'à présent par la société n'ont présenté aucun problème de financement ou d'intégration.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a comptabilisé aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement majeur n'est à rapporter depuis la clôture de l'exercice.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous allons oeuvrer à l'amélioration du chiffre d'affaires.

Nous allons également accentuer nos efforts de maîtrise des charges d'exploitation.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau prévu par l'article L233-15 du Code de commerce qui est annexé au bilan.

Toutes précisions complémentaires figurent dans les documents de clôture des comptes desdites filiales tenus à votre disposition.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'examen ci-après porte sur le premier exercice de la société. Il est rappelé que cet exercice a eu une durée exceptionnelle de 4 mois.

La société n'enregistre aucun chiffre d'affaires.

La société ne comptabilise aucun autre produit d'exploitation au titre de l'exercice écoulé.

Aucun achat de marchandises n'a été réalisé au titre de l'exercice écoulé.

Aucun achat de matière première n'a été comptabilisé à la clôture de l'exercice.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 570 euros.

La société n'enregistre aucune rémunération ni charge sociale au titre de l'exercice écoulé.

Aucune dotation d'exploitation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice écoulé.

La société ne comptabilise aucune autre charge d'exploitation à la clôture de l'exercice.

Pour ce premier exercice, les charges d'exploitation ont atteint au total 3 570 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 3 570 euros.

Les participations détenues sur les filiales du groupe ont permis de générer des revenus qui s'élèvent pour l'exercice à 70 000 euros.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à 70 000 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 66 430 euros.

La société n'enregistre aucun résultat exceptionnel à la clôture de l'exercice.

L'impôt sur les sociétés est nul à la clôture de l'exercice.

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022 se solde par un bénéfice de 66 430 euros.

Au 31 mars 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 118 340 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 66 430,00 euros.

Sur ce résultat il convient d'affecter la totalité, en dotation de la réserve légale conformément aux dispositions de l'article L232-10 du Code de commerce.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Réserve légale » présenterait alors un solde créditeur de 66 430,00 euros.

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal

Succursales de la société

En application de l'article L232-1 du Code de commerce, il est rappelé que la société n'exploite aucune succursale en dehors de l'établissement principal.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE

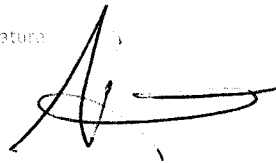
Les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce feront l'objet d'une présentation détaillée.

La liste desdites conventions sera mentionnée au Registre des décisions en application de l'alinéa 4 de l'article susvisé.

Je vous invite à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre décision.

Le Président

Zone de signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital 'A' followed by a horizontal stroke and a small flourish.

LAMY INVESTISSEMENTS
SASU au capital de 1 050 000 euros,
immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 907 795 306,
dont le siège social est situé : 1946 RUE PAULIN LABARRE 45160 OLIVET

– ANNEXE –

**ÉTAT DES CONVENTIONS
VISÉES PAR L'ARTICLE L227-10 AL. 4
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

En application des dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, il est rappelé qu'une convention nouvelle a été souscrite au titre de l'exercice écoulé :

1. Compte courant – Concerne Monsieur Matthias LAMY

Solde au 31 mars 2022 : 500,00 euros.

Compte non rémunéré.

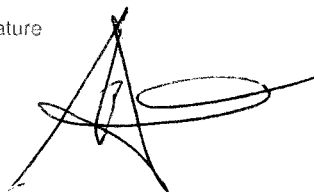
L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Matthias LAMY.

Aucune autre convention réglementée n'est à rapporter.

En application des dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, cette convention réglementée sera portée sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Président

Zone de signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal stroke and a small loop.

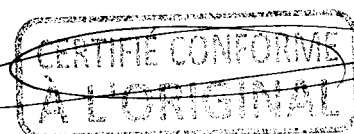


SASU LAMY INVESTISSEMENTS

1946 Rue Paulin Labarre

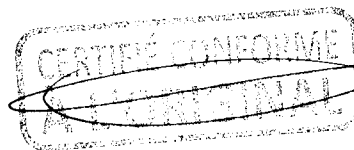
45160 OLIVET

Exercice du 01/12/2021 au 31/03/2022



COMPTES ANNUELS du 01/12/2021 au 31/03/2022

	Pages
- Attestation des comptes	1
COMPTES ANNUELS	
- Analyse de votre entreprise	2
- Bilan, Indicateurs financiers	3
- Bilan Actif - Passif Liasse 2033-A	4
- Compte de résultat Liasse 2033-B	5
- Annexe	6 à 8
- Détail Liasse 2033-A	9 et 10
- Détail Liasse 2033-B	11
- Annexe à la liasse fiscale	12
- Tableau délais de paiement	13



Johann GUYONNEAU, Expert-Comptable
14 Place du Maréchal Leclerc

86400 CIVRAY

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SASU LAMY INVESTISSEMENTS
1946 Rue Paulin Labarre
45160 OLIVET

relatifs à l'exercice du 01/12/2021 au 31/03/2022.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 118 340 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	Euros
- Résultat net comptable,	66 430 Euros

Fait à Civray
Le 30/09/2022

GUYONNEAU Johann
Expert-Comptable



SASU LAMY INVESTISSEMENTS

1946 Rue Paulin Labarre

45160 OLIVET

COMPTES ANNUELS



Johann GUYONNEAU, Expert-Comptable
14 Place du Maréchal Leclerc

86400 CIVRAY

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N 31/03/2022 4mois
Immobilisations	1 080 500
Stocks et en cours	
Créances	
Disponibilités	37 840
Comptes de régularisation	
TOTAL DE L'ACTIF	1 118 340
Capitaux propres (Dont résultat) Provisions risques et charges	1 116 430 66 430
Dettes financières	500
Dettes d'exploitation	1 410
Comptes de régularisation	
TOTAL DU PASSIF	1 118 340

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N 31/03/2022 4mois
Ventes de marchandises Production de l'exercice	
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises	
Marge brute de production % CA Production exercice	
Marge brute globale % CA	
Valeur ajoutée % CA	3 570-
Excédent brut d'exploitation % CA	3 570-
Résultat courant % CA	66 430
Résultat net % CA	66 430

TABLEAU DE FINANCEMENT	Exercice N 31/03/2022 4mois
Capacité d'autofinancement	66 430
Total des ressources Dont emprunts souscrits	1 116 930
Total des emplois Dont investissements Dont remboursements d'emprunts	1 080 500 1 080 500
Variation du fonds de roulement	36 430
Variation des actifs circulants	
Variation des dettes d'exploitation	1 410
Besoins (-) ou dégagement (+) de l'exercice	1 410
Variation de la trésorerie	37 840

RATIOS	Exercice N 31/03/2022 4mois
Rotation des stocks (en nombre de jours)	
Crédit moyen client (en nombre de jours)	
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	47.39
Solvabilité à court terme	19.81
Autonomie financière	584.52

BILAN AU 31/03/2022

ACTIF		PASSIF	
	Exercice N 31/03/2022 4mois		Exercice N 31/03/2022 4mois
Immob.incorporelles nettes		Capital	1 050 000
Immob.corporelles nettes		Résultat de l'exercice	66 430
Immob.financières	1 080 500	Prélèvements, distributions	
		Autres fonds propres	
ACTIF IMMOBILISE	1 080 500	FONDS PROPRES	1 116 430
		Provisions réglementées	
Stock matières, marchandises		Prov.risques et charges	
Produits finis		Subventions	
Travaux en cours		Emprunts à plus d'un an	
STOCKS ET EN COURS		DETTES LONG TERME	
Avances fournisseurs		CAPITAUX STABLES	1 116 430
Créances clients		Emprunts à court terme	
Autres créances		Avances clients	
Comptes de régularisation		Dettes fournisseurs	1 410
VALEURS REALISABLES		Dettes fiscales et sociales	
Disponibilités	37 840	Autres dettes	500
ACTIF CIRCULANT	37 840	Comptes de régularisation	
		Concours bancaires	
TOTAL GENERAL	1 118 340	DETTES COURT TERME	1 910
		TOTAL GENERAL	1 118 340

INDICATEURS FINANCIERS

	Exercice N 31/03/2022 4mois
Rotation des stocks	
Délai de paiement clients	
Délai de paiement fournisseurs	47.39
Fonds de roulement en jours	
Utilisation du fonds de roulement	
Trésorerie en jours	
Prélèvements / résultat	

Désignation de l'entreprise SASU LAMY INVESTISSEMENTS

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1946 Rue Paulin Labarre

45160 OLIVET

Numéro SIRET * 9 0 7 7 9 5 3 0 6 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois *

4

Durée de l'exercice précédent *

0

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 0 3 2 0 2 2	0 0 0 0 0
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010 014	012 016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 080 500	
	Total I (5)	044	048	1 080 500	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068 072	070 074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	37 840	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	37 840	
	Total général (I+II)	110	112	1 118 340	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 050 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		66 430	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		1 116 430	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 410	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 500)	172		500	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		1 910	
	Total général (I + II + III)	180		1 118 340	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195		
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182	1 080 500	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU LAMY INVESTISSEMENTS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le			
		13	1	0	3	2	0	2	2	Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *										
	Production vendue	{	biens	intracommunautaires	209						
					215						
					217						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										
	Production immobilisée *										
	Subventions d'exploitation reçues										
Autres produits											
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										
	Variation de stock (marchandises) *										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							3 570			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)										
	Rémunérations du personnel *										
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										
	Dotations aux amortissements *										
	Dotations aux provisions										
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259							
				260							
	Total des charges d'exploitation (II)							3 570			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							3 570				
Produits financiers (III)							70 000				
Produits exceptionnels (IV)											
Charges financières (V)											
Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347								
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
Impôts sur les bénéfices * (VII)											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							66 430				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										
	Provisions non déductibles *										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										
	Entreprise nouvelles (44, sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexes A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				
	Divers, dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										

ANNEXE

Exercice du 01/12/2021 au 31/03/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 118 340.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 66 430.00 Euros.

L'exercice a une durée de 4 mois, couvrant la période du 01/12/2021 au 31/03/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

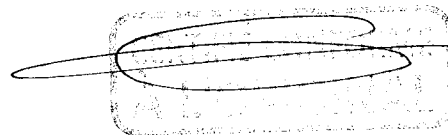
- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de



ANNEXE

Exercice du 01/12/2021 au 31/03/2022

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

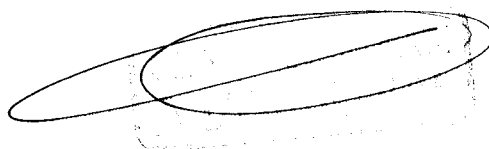
Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			1 080 500
TOTAL			1 080 500
TOTAL GENERAL			1 080 500

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 080 500	1 080 500
TOTAL			1 080 500	1 080 500
TOTAL GENERAL			1 080 500	1 080 500

Etat des amortissements

Néant



ANNEXE

Exercice du 01/12/2021 au 31/03/2022

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	30 000	30 000	
TOTAL	30 000	30 000	

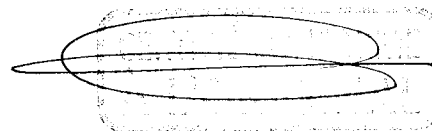
Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 410	1 410		
Groupe et associés	500	500		
TOTAL	1 910	1 910		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 410
Total	1 410

Charges et produits constatés d'avance

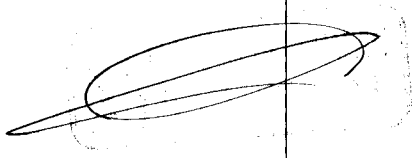


DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N		% Bilan
	31/03/2022	4mois	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 080 500.00		96.62
2 610 0000 Participat. - titres détenus	1 050 500.00		93.93
2 672 0000 Participat. - créance 3 points	30 000.00		2.68
TOTAL I	1 080 500.00		96.62
DISPONIBILITES	37 840.00		3.38
51210000 BNP Paribas	37 840.00		3.38
TOTAL II	37 840.00		3.38
TOTAL GENERAL	1 118 340.00		100.00
			

DETAIL LIASSE 2033-A

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/03/2022	4mois	% C.A.
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			
AUTRES CHARGES EXTERNES	3 570.00		
62260000 Honoraires comptables	768.00		
62261000 Honoraires juridiques	2 802.00		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 570.00		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	3 570.00 -		
PRODUITS FINANCIERS	70 000.00		
76110000 Revenus participat. - titres	70 000.00		
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	66 430.00		
			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

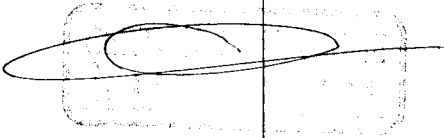
Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 Feurs factures non parvenues			1 410.00
			

TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)				
I - Article D. 441I.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				☐ Délais légaux :						
II - Article D. 441I.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				☐ Délais légaux :						
III - Article D. 441.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				☐ Délais légaux :						
IV - Article D. 441.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				☐ Délais légaux :						